REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 26 septembre 2025

Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse conjoint des cantons de Genève, Valais et Vaud

Présence de 1,2,4-triazole détectée dans l'eau potable alimentée par le Léman

Des analyses effectuées à l'été 2025 par les cantons de Genève et de Vaud dans le réseau de distribution d'eau potable alimentée par le Léman ont mis en évidence une teneur en 1,2,4-triazole supérieure aux prescriptions fédérales en matière de qualité des eaux potables. Ces prescriptions reposent sur un principe de précaution et n'engendrent pas, dans les concentrations mesurées, de risque pour la santé des consommateurs. L'eau du robinet peut être consommée sans danger pour la santé humaine ou animale à la lumière des preuves scientifiques à disposition des services cantonaux concernés. Les services cantonaux de la consommation et des affaires vétérinaires ainsi que de l'environnement et de l'eau ont immédiatement organisé des prélèvements additionnels. Les cantons de Genève, du Valais et de Vaud collaborent dans la poursuite des investigations et pour le déploiement de solutions rectifiant la situation.

De récentes analyses réalisées par les chimistes cantonaux genevois et vaudois dans le réseau de distribution d'eau potable prélevée dans le Léman ont mis en évidence une teneur moyenne en 1,2,4-triazole de 0,7 microgramme par litre (µg/L). Le 1,2,4-triazole entre dans la composition de produits pharmaceutiques et agrochimiques. Il peut également provenir de la dégradation de pesticides, biocides ou médicaments.

Aux concentrations mesurées, selon les preuves scientifiques à disposition des services cantonaux concernés, cette substance ne représente pas de risque avéré pour la santé. Cette évaluation se base notamment sur le rapport de l'Agence nationale française de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) publié en 2025 et fixant une valeur de consommation sans risques pour la santé, de 51 µg/L de 1,2,4-triazole sur une période de six ans. Cette limite, plus que cinquante fois supérieure aux quantités mesurées, indique que l'eau du robinet reste consommable. Afin de pouvoir confirmer cette appréciation à la lumière des dernières mesures, un mandat d'évaluation au Swiss Centre for Applied Human Toxicology (SCAHT) a été commandé, qui devrait rendre ses conclusions dans les prochaines semaines. Ces résultats feront l'objet d'une communication le mois prochain.

Cependant, bien qu'inférieures à la norme sanitaire préconisée par l'ANSES, les dernières mesures dépassent la limite de 0,1 µg/L fixée dans l'Ordonnance fédérale sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD). Cette valeur applicable à l'eau potable pour tous les pesticides et métabolites pertinents constitue un principe de précaution appliqué par la Confédération dans le cadre de la législation fédérale

sans bases toxicologiques et preuves d'impact sur la santé humaine.

En concertation avec les autorités cantonales, les distributeurs exploreront les options de modification de la méthode de traitement des eaux potables afin de garantir une eau conforme aux valeurs fédérales.

Concernant la qualité des eaux de surface, le service valaisan de l'environnement a entrepris des démarches afin de déterminer de manière plus détaillée les sources d'émission de cette substance. Les analyses hebdomadaires effectuées dans le Rhône à la Porte du Scex ont détecté du 1,2,4-triazole sur tous les échantillons du mois d'août 2025, à des valeurs proches ou supérieures à 0,1 µg/L.

Les analyses effectuées le long du Rhône ont indiqué que les apports en 1,2,4-triazole se produisent principalement à partir du site chimique de Monthey. Le service valaisan de la consommation et affaires vétérinaires a effectué des prélèvements sur différents réseaux d'eau potable en plaine du Rhône de Viège à Collombey-Muraz. Leurs résultats montrent que les réseaux de distribution ne sont pas touchés par cette substance. La concentration en 1,2,4-triazole dans le Rhône à la hauteur de Monthey n'a pas d'impact sur les communes du Bas-Valais, toutes alimentées par les bassins versants des sources de montagne.

Les entreprises industrielles valaisannes ont été contactées pour réaliser un état de situation de leurs rejets après traitement de leurs eaux usées dans le Rhône et pour faire un historique des substances rejetées au travers de leurs stations d'épuration des eaux usées (STEP) et leur potentielle dégradation en 1,2,4-triazole. Les entreprises vaudoises susceptibles d'utiliser ou de rejeter cette substance dans le bassin versant du Léman ont également été contactées et aucune d'elles n'utilisent ou ne rejettent cette substance.

Selon les données recueillies par le canton du Valais et fournies par les entreprises locales dans le cadre de cet état des lieux, les valeurs détectées seraient en grande partie de provenance industrielle et non pas agricole. Le service valaisan de l'environnement a exigé de la part des entreprises responsables des rejets de la substance elle-même et des substances pouvant se dégrader en 1,2,4-triazole, la mise en place de mesures pour éviter de dépasser le seuil fixé par la Confédération pour l'eau potable et ainsi diminuer les apports dans le Rhône et dans le Léman.

Les services cantonaux concernés suivent la situation de façon continue et travaillent de manière concertée. Les cantons de Genève, du Valais et de Vaud poursuivront pleinement leur collaboration dans la poursuite de ce travail et la recherche des solutions permettant d'aligner les valeurs mesurées de l'eau prélevée dans le Léman pour la production d'eau potable avec la norme prescrite par la Confédération.

Dans l'intervalle, l'eau du robinet peut être consommée sans danger pour la santé humaine ou animale à la lumière des preuves scientifiques à disposition des services cantonaux concernés.

Des informations actualisées sont disponibles sur les sites Internet des services cantonaux et les autorités tiendront la population informée de l'évolution de la situation de manière régulière.

Informations destinées à la population:

- *Genève: www.ge.ch/c/124-triazole, sante.eau@etat.ge.ch*
- *Valais: www.vs.ch/124-triazole*

- *Vaud: www.vd.ch/124-triazole*